

5 octobre 2015

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 11 500 000 francs soit:**

- **un crédit de 6 300 000 francs destiné aux études et aux travaux de déconstruction de l'encorbellement du quai des Bergues et de reconstruction de son mur de quai;**
- **un crédit de 5 200 000 francs destiné aux études et aux travaux d'aménagement du quai des Bergues.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

La proposition a été renvoyée à la commission des travaux et constructions le 17 février 2015. Elle a été traitée sous la présidence de M. Guy Dossan, les 1<sup>er</sup>, 22 avril et 6 mai 2015, ainsi que les 2 et 9 septembre 2015, sous la présidence de M. Jean Rossiaud. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Muñoz et M. Daniel Zaugg que la rapporteuse remercie vivement.

### **Séance du 1<sup>er</sup> avril 2015**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du DCA, M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil (DCA/GCI), M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (DCA/SAM), M. Jean-Jacques Mégevand, adjoint de direction du GCI, et M<sup>me</sup> Isabelle Goettelmann, ingénieure au GCI*

En préambule, M. Pagani nous explique que cette forme de proposition est inhabituelle car, suite à une inspection de l'encorbellement du quai des Bergues, la Ville a immédiatement fermé le trottoir du quai. Il suffirait qu'une dizaine de personnes sautent sur cette partie pour que le quai s'effondre.

L'encorbellement a été construit en 1970 sous maîtrise cantonale. Après discussions avec M. Luc Barthassat, la Ville propose de ne pas reconstruire l'encorbellement, mais d'utiliser cette économie pour faire un réaménagement du quai.

L'inspection a révélé un problème d'étanchéité qui vient d'un défaut de conception, l'absence de joint de dilatation et un taux réduit d'armatures. A certains endroits, les installations électriques ont été mises à nu sous l'effet de la corrosion du béton. La réfection en l'état est exclue, en raison du manque d'armatures de 20% des normes actuelles; nous sommes obligés de passer par une démolition.

Il est beaucoup moins cher de reconstruire le mur d'avant 1970 et compatible avec le schéma de circulation discuté avec le Canton, les commerçants et Manor. Les 5 millions économisés nous serviront à l'aménagement de la surface, alors que si nous reconstruisions l'encorbellement, cela nous coûterait 11 millions, plus 5 millions d'aménagements.

Deux séances d'informations ont été réalisées avec les habitants et les commerçants. L'opticien était sceptique quant au schéma de circulation lors de la première séance. La seconde, en revanche, a suscité un véritable engouement de leur part.

### *Questions-réponses*

Les défauts de fabrication ne sont «garantis» que deux ans, voire dix ans s'ils sont intentionnels. Le quai des Bergues présente un vieillissement inhabituel et présente des défauts de conception, d'où la décision de fermer le trottoir, mais les normes de 1970 ont été respectées. A la connaissance de la Ville, c'est le seul endroit présentant cette particularité d'usure.

Le schéma de circulation modifiée a été entrepris pour la rénovation des ponts de l'île, suite aux travaux du TCOB, avec les responsables de Manor qui craignaient pour l'accès à leur parking souterrain dont l'entrée est à la place Grenus, et en collaboration avec le Canton.

Quarante pour cent du trafic du quartier de Saint-Gervais passe par le quai, le travail a été long, mais un compromis permet à la Ville de réaménager le quai avec une zone piétonne et une zone de rencontre. Le but n'est pas de péjorer les commerçants, mais de fluidifier le trafic en empêchant le transit. De plus, l'hôtel s'est engagé à faire des efforts de communication entre autres avec ses clients, et de réduire la circulation et les «parkings» des limousines sur le quai.

Les vélos sont autorisés à circuler sur les zones piétonnes.

Selon M. Pagani, une voiture qui arrive à Manor produit un chiffre d'affaires de 200 francs, alors qu'il se monte à 20 francs pour un piéton. L'enjeu de ces modifications est de multiplier le nombre de piétons et le commerce devrait s'en tirer mieux qu'avant.

Certaines opérations sont plus onéreuses parce qu'il s'agit de travaux au bord et sur un fleuve: il y a les moyens de «levage» les micropieux accrochés à des contrepoids, les finitions d'étanchéité. Les coûts des ouvrages d'art ne s'arrêtent pas aux investissements des travaux d'entretien, il s'agit de montants importants sur une période de cent ans.

La première phase des travaux va durer quatre à six mois, l'ensemble dix-huit mois.

Les honoraires respectent bien les pourcentages prescrits dans les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

Il aurait été plus clair de présenter un projet de délibération pour l'option démolition/reconstruction à l'identique et un autre pour la démolition/reconstitution du mur de quai/réaménagement mais M. Pagani estime de sa responsabilité de ne pas présenter un projet à 15 millions, d'où la proposition actuelle. Si notre Conseil la refuse, il reviendra avec un projet à 15 millions.

Après Lissignol, Coutance, Cornavin, Grenus, Vallin, Corps-Saints, Simon-Goulart, le square Chantepoulet, il est maintenant question de fermer le quai des Bergues et d'en faire un «no car's land». Le chiffre d'affaire de nombreux commerçants va encore baisser suite à ces mesures selon un commissaire et notre Conseil doit s'attendre à recevoir sous peu une pétition contre ces travaux. Il n'a pas vu M. Pagani venir discuter avec les commerçants.

S'agissant des commerçants, M. Pagani prend un grand plaisir à discuter avec ceux qui viennent aux séances d'information. De plus, selon lui, il se portent mieux dans les zones piétonnes.

Une étude de conformité patrimoniale des barrières va avoir lieu, et il s'agit de revenir aux anciennes barrières pour un budget de 600 000 francs, soit 1800 francs le mètre linéaire, ce que regrette un commissaire qui aurait souhaité que l'on récupère les actuelles.

Une commissaire s'inquiète spécialement de la zone piétonne devant l'hôtel des Bergues qui est un véritable parking de luxe à ciel ouvert et où les livraisons sont toujours autorisées. M. Pagani reconnaît que cet endroit est un problème; il a pris contact avec la direction qui s'est engagée à faire des efforts et à sensibiliser sa clientèle.

Il est vrai que certains aménagements sont détournés au profit des automobiles s'ils ne sont pas investis par les habitants. L'objectif fondamental de la Ville est de réduire le trafic de transit. Les tentatives de créer des zones piétonnes se heurtant à de très fortes oppositions, les zones de rencontre sont un bon compromis.

Les études des schémas de circulation ont montré qu'on peut estimer une vraie diminution du trafic de transit aux Bergues.

L'augmentation exponentielle des dégradations est alarmante, une inspection avait été menée en 2008; on constatait un vieillissement prématuré de l'ouvrage, mais sans nécessité, à l'époque, de recommander une restriction de passage.

L'Office du patrimoine et des sites est plutôt favorable à un projet qui vise à retrouver une image d'origine. Les interventions des années 1970 ont plutôt tendu à dénaturer le site.

L'accès aux commerces sera garanti pendant les travaux et la Ville s'engage à prévenir commerçants et habitants suffisamment à l'avance. Les travaux seront réalisés par tronçons, dalle par dalle.

La Ville n'a pas à exiger d'HSBC de refaire le trottoir dans les immeubles, car des travaux importants vont être réalisés avec cette proposition, et que cela reviendrait à faire, casser et refaire, néanmoins il leur a été signifié par la Ville que le travail était lamentable.

Le projet répond aux objectifs fixés par le Conseil municipal, soit économisés sur la reconstruction de l'encorbellement et économise 5 millions que la Ville va utiliser pour l'aménagement de surface.

Quatorze places sur les 24 actuelles seront supprimées et compensées dans un rayon de 500 m par des places vacantes à Cornavin ou Manor, ou encore au Mandarin Oriental... Les commerçants ont donné leur accord.

Selon M. Pagani, la direction de l'hôtel et les commerçants souhaitent une solution, pas la configuration actuelle de demi-fermeture du quai. La place Simon-Goulart et le square Chantepoulet sont des exemples à suivre.

La gravité de l'état de l'encorbellement des porte-à-faux a été constatée en 2008; la situation n'était pas aussi grave qu'aujourd'hui. Le constat portait sur le vieillissement rapide de la structure, mais il n'était pas nécessaire de fermer le trottoir en porte-à-faux. Un suivi a été mis en place, puis, en 2013-2014, on a observé que la ligne rouge avait été franchie. Il a fallu mener plusieurs campagnes d'inspection, car les dégradations n'étaient pas forcément visibles. A un moment donné, il a fallu taper dans le béton pour les observer. Pourtant, deux consoles ont été refaites après le chantier du TCOB. Elles sont censées durer un siècle, mais elles seront démolies dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il faudra rhabiller le mur de quai où la pierre manque. Sinon, on changera les cadettes et les barrières. Par contre, il est prévu de nettoyer le mur de quai sur toute la longueur.

Il n'y aura pas d'autres variantes dans le volet travaux, seulement dans l'aménagement.

La suppression de l'encorbellement ne touchera ni la faune ni la flore, mais le dossier passera à la Commission de la pêche.

Le Conseil municipal ne votant «que» 130 millions de francs d'investissement, les services de M. Pagani seuls ne peuvent traiter en interne ces projets. Quant au problème de parking sauvage des limousines, M. Pagani nous rappelle que l'hôtel s'engage à sensibiliser sa clientèle de multimillionnaire à laquelle une amende de 40 francs ne fait aucun effet.

### **Séance du 22 avril 2015**

Le président lance la discussion après avoir constaté que la commission avait reçu tous les documents demandés (en annexe).

Une commissaire constate que tous les commerçants n'ont pas été auditionnés. Une commissaire répond que la commission auditionne toute personne qui en fait la demande, mais que nous n'allons pas faire des repérages.

Un commissaire demande l'audition du président des commerçants de la rive droite, mais son collègue répond qu'actuellement le siège est vacant, suite à une faillite, et nous rappelle qu'une vingtaine d'autres commerces sont concernés par les fermetures de rues dans ce périmètre et risquent de subir le même sort. Il va donc prospecter et reviendra à la prochaine commission avec des propositions.

### **Séance du 6 mai 2015**

Le président nous informe avoir reçu un appel de M. Alain Jaques, l'opticien du quai des Bergues, qui lui a fait part de son accord complet avec le projet et lui a demandé quand il serait réalisé. Il croyait que notre commission l'avait déjà voté.

Le Mouvement citoyens genevois propose de geler la proposition, car les commerçants des rues Kléberg et du Cendrier n'ont pas été consultés et sont très inquiets. Une pétition circulerait!

Cette proposition est refusée par 8 non (3 LR, 3 S, 2 EàG) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare avoir été trouvé neuf commerçants directement concernés par ces travaux qui étaient tous favorables. Certains ont signalé avoir été prévenus tardivement des réunions de M. Paganì. Ils souhaitent être tenus au courant suffisamment à l'avance, spécialement du démarrage des travaux.

Les socialistes se rallient à cette demande d'information systématique aux habitants et aux commerçants sur la planification des étapes des travaux.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que l'ancienne bijouterie Kunz et Benoît de Gorski sont favorables aux travaux de reconstruction, mais pas à la fermeture du trafic sur le quai.

L'Union démocratique du centre se déclare inquiète des différentes rumeurs sur la réception du projet; elle aurait préféré avoir plusieurs variantes.

Certains pensent que les commerçants n'ont pas encore réalisé les enjeux de ces travaux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre exhorte le président à reporter ce vote.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe votera favorablement ce projet, avec un bémol sur le coût, car il pense que l'on peut faire pour moins de 11 millions.

Le Mouvement citoyens genevois demande un peu de temps, afin de proposer des amendements.

Pour le Parti démocrate-chrétien, les images montrées ne correspondent pas à ce qui a été négocié; il ne souhaite pas donner un blanc-seing à l'administration pour l'avenir de ce projet. Il est favorable à un projet ambitieux.

Le Parti libéral-radical partage le bémol sur le coût des travaux; il comprend que l'on doive démolir le porte-à-faux et la reconstruction du mur, mais l'aménagement pourrait être fait à un autre moment. Les 5 ou 6 millions pourraient servir à autre chose de plus urgent.

Le Parti socialiste prévient que séparer le projet reviendrait à infliger des travaux plus longs et plus coûteux. Il estime que tous les documents sont sur la table; il faut avancer.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'il est hors de question d'infliger aux habitants et aux commerçants plus de nuisances que nécessaire, et qu'elle votera le tout, même si elle trouve ce crédit très cher.

L'audition des commerçants (qui n'en ont pas fait la demande) est refusée par 9 non (3 LR, 1 DC, 3 S, 2 EàG) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (UDC).

La commission accepte par 7 oui (2 LR, 2 UDC, 2 MCG, 1 DC) contre 5 non (3 S, 2 EàG) et 1 abstention (LR) d'auditionner encore une fois M. Pagani.

### **Séance du 2 septembre 2015**

Le président, nouveau venu dans ce Conseil, nous informe ne pas avoir encore de connexion intraCM, et ne pas savoir où nous en sommes avec ce projet. Il ne connaît pas non plus la manière travailler de notre Conseil et des commissions spécialisées. Il nous demande également si nous souhaitons recommencer le traitement de cette proposition.

La rapporteuse propose de faire suivre tous les documents que la commission précédente a reçus, ainsi que les procès-verbaux traitant de cet objet.

Les commissaires refusent de recommencer tout le travail et proposent au président d'auditionner M. Pagani, ce qui avait été voté par la commission lors de la dernière séance.

### **Séance du 9 septembre 2015**

*Audition de M. Rémy Pagani, magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil*

*Note de la rapporteuse: le magistrat prend la parole et nous relate les faits, comme lors de sa première audition du 1<sup>er</sup> avril 2015; je ne vais donc pas les répéter.*

Il rappelle quelques points importants. Dans le cadre des travaux de rénovation de la banque HSBC, une inspection a eu lieu, mettant à jour l'état catastrophique de l'encorbellement de ce quai. La Ville a donc décidé de fermer immédiatement la partie concernée, car une dizaine de personnes suffiraient à fracturer le quai.

La pose d'un nouvel encorbellement aurait coûté 5 millions supplémentaires; la DGT et le DCA ont donc décidé de rétablir le quai dans sa configuration d'origine.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est certain que les travaux vont fermer définitivement le quartier Saint-Gervais à la circulation; la rue de Coutance sera-t-elle réouverte pour compenser la fermeture du quai des Bergues? Selon M. Pagani cela dépend de la DGT qui affirme de son côté que cela est exclu.

Un commissaire d'Ensemble à gauche désire savoir si les plans «Transitec» sont ceux qui font foi pour l'avenir des travaux. Le magistrat répond que ce sont ceux de la présentation qui font foi, la rue du Cendrier ne serait pas touchée et il sera toujours possible de circuler sur le quai.

Le même commissaire indique que les employés de l'hôtel des Bergues déplacent les voitures des clients qui occupent en permanence le peu de places disponibles. Le magistrat en prend note et informera son collègue M. Barazzone afin que la police municipale soit plus attentive.

Les barrières «Dufour» renforcées sont une alternative proposée par M. Pagani. Suite à l'accident d'une automobiliste sur le pont de l'île, la DGT aurait souhaité des barrières d'autoroute.

La première délibération a des frais d'honoraires d'études différents de la seconde, car elle correspond à la déconstruction, puis à la reconstruction du quai d'origine. Vu l'urgence de la situation, le département n'a pas demandé de crédit

d'étude préalable qui aurait été d'un montant de 200 000 francs, lequel est inclus dans ces frais. La seconde délibération correspond à la réalisation.

L'image de la présentation montre ce que pourrait donner l'aménagement final, mais l'étude n'a pas encore débuté.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que la commission a voulu que M. Pagani revienne afin de discuter de l'aménagement pas des travaux parce que la commission avait trouvé bizarre de voter 5 millions la tête dans le sac. Le magistrat nous explique que même si dans un premier temps il avait voulu séparer les deux crédits, il a écouté les commerçants et les habitants qui ne souhaitaient pas que les travaux durent plus longtemps que nécessaire. Avec cette proposition, ils gagnent plusieurs mois de travaux et la Ville économise 675 000 francs.

Le projet Citrap a reçu un mauvais accueil de la part des commerçants, qui se sont opposés à un projet trop long et encombrant; le second projet proposé suite à leurs oppositions, celui que nous étudions, a reçu leur approbation. Même le pharmacien qui était le plus farouchement opposé à ces travaux est maintenant un convaincu.

Le président nous lit d'ailleurs une lettre qu'il a reçue, adressée à notre commission qui déclare de la part des commerçants attendre une réalisation rapide de ces travaux et signée entre autres par le pharmacien. M. Pagani ne l'a pas reçue.

La partie qui présente le plus de risque est celle où ce trouve le plus grand porte-à-faux, elle n'est accessible que par la haut, les dalles ne sont pas étanches. Le montant de 5 millions devra servir à démolir l'encorbellement. Cela coûterait 5 millions de plus de le refaire. Cette somme sera utilisée pour l'aménagement en surface après les travaux.

Quid du remplacement des places de parking supprimées? Elle seront compensées dans des parkings souterrains de proximité, qui sont disponibles, dans un rayon de 500 m comme l'exige la loi.

La sécurité des piétons préoccupe tout autant M. Pagani que les chiffres d'affaires des magasins, contrairement à ce que pensent certains commissaires. Il faut s'adapter aux besoins de la population.

S'ensuit une «passe d'armes» entre M. Pagani et un commissaire au sujet de la non-information des commerçants aux séances d'information, de la confiance de certains envers d'autres pour qu'ils se rendent aux réunions et les tiennent informés. Mais contrairement aux affirmations de ces même commissaire, nous n'avons reçu aucune pétition, au contraire nous avons reçu une lettre des commerçants les plus proches des travaux nous demandant de nous prononcer favorablement et rapidement. Elle est signée par M. Alain Jacques, opticien et président de l'association des commerçants du quai des Bergues. Sa lettre a été mise en

copie à plusieurs commerçants, à savoir: l'Atelier des Bergues, Confortshop, la Chemiserie Traditionnelle, la bijouterie Kunz, Mineralim, le Salon, Aux Saveurs, la pharmacie des Bergues et la Boutique Geneva.

Ce qui alourdit la facture, selon M. Pagani, ce sera la pose des barrières renforcées pour la protection des piétons.

### *Discussion et prise de position*

Le Mouvement citoyens genevois souhaite voter les deux crédits séparément, il est convaincu de la nécessité des travaux de l'encorbellement, mais ne souhaite pas l'aménagement prévu. Les PME connaissent déjà des difficultés financières dues à la chute de l'euro, pas besoin d'en rajouter, le blocage de la circulation au quai des Bergues serait la goutte d'eau qui ferait déborder le vase. De plus les commerçants ont été invités à une séance sur les travaux d'encorbellement, ils n'ont donc pas compris l'enjeu. Il insiste sur la nécessité de rouvrir la circulation routière sur la rue Coutance.

Le Parti socialiste a bien compris que le refus de voter toute la proposition coûterait un supplément de 670 000 francs, et que la raison principale de ce refus serait la suppression de 14 places de parking sur le quai. Néanmoins, M. Pagani a bien expliqué que le trafic de destination ne serait pas affecté par ces travaux; en outre le magistrat ne peut être tenu pour responsable du manque d'organisation des commerçants. Ils voteront donc le projet en bloc ce soir, même s'ils déplorent que le travail se fasse sans avoir le projet d'aménagement concret. Ils demanderont à M. Pagani de fonctionner autrement à l'avenir.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle que si la commission a souvent accusé M. Pagani du manque de concertation, dans ce cas il a pallié ce manque, en convoquant des séances d'information, et ne peut être tenu pour responsable du manque d'intérêt des commerçants. Néanmoins, il ne votera que les travaux, pas l'aménagement la «tête dans la sac» sans voir le projet réel.

Les autres commissaires du Parti libéral-radical, bien que comprenant la motivation de leur collègue, voteront tout en bloc. Ils estiment que la commission a fait un très bon travail, puisqu'elle a même accepté de repousser le vote de trois mois, afin que les commerçants qui n'auraient pas pu s'exprimer aient le temps de nous contacter, ce que certains ont fait à travers la lettre que nous avons reçue, nous demandant d'accélérer nos travaux. De plus il est hors de question de faire subir plus longtemps que nécessaire l'entier des travaux et de l'aménagement à la population et aux commerçants.

Les Verts soutiendront également le projet dans sa globalité. Ils étudieront avec attention les éventuelles propositions d'amendement du Mouvement citoyens genevois.

L'Union démocratique du centre votera la première délibération à laquelle elle est favorable; quant à la seconde, elle n'en votera que le crédit d'étude.

Le président passe donc au vote de la première délibération, soit le crédit de travaux qui est accepté à l'unanimité, soit par 13 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 3 S, 1 EàG, 1 Ve).

L'Union démocratique du centre propose d'amender l'article premier de la seconde délibération comme suit: «*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 198 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement du quai des Bergues situé sur les parcelles de Genève, secteur Genève Cité N<sup>os</sup> 7676, 7084, 7680, 7386, 7393, 7685, 7392, 7391, 7389 propriétés du domaine public communal et N<sup>os</sup> 7675, 7711, propriétés du domaine public cantonal.»

L'amendement est refusé par 8 non (2 LR, 2 DC, 3 S, 1 EàG) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG) et 2 abstentions (1 Ve, 1 LR)

Le président passe au vote de la seconde délibération qui est acceptée par 9 oui (1 Ve, 2 LR, 2 DC, 3 S, 1 EàG) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (LR).

### PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 300 000 francs, destiné à l'étude et aux travaux de déconstruction de l'encorbellement du quai des Bergues et de reconstruction de son mur de quai situés sur les parcelles de Genève, secteur Genève Cité N<sup>os</sup> 7676, 7084, 7680, 7386, 7393, propriétés du domaine public communal et N<sup>os</sup> 7675, 7711, propriétés du domaine public cantonal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 300 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 200 000 francs, destiné à l'étude et aux travaux d'aménagement du quai des Bergues situé sur les parcelles de Genève, secteur Genève Cité N<sup>os</sup> 7676, 7084, 7680, 7386, 7393, 7685, 7392, 7391, 7389 propriétés du domaine public communal et Nos 7675, 7711, propriétés du domaine public cantonal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexes à consulter sur le site internet*

- Procès-verbal de la séance d'information du 3 février 2015, avec liste des invités
- Etude de mise à l'essai du nouveau schéma de circulation du quartier de Saint-Gervais
- Protocole d'accord relatif à la modification de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais